

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°773 - ÉDITION DU 12 JUIN 2026



## COMMISSIONS

- Fair-play
- Statuts et règlements
- Statuts et règlements électronique
- Calendriers & Organisation des Compétitions
- Calendriers & Organisation des Compétitions - Section Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- Coupes
- Futsal
- Terrains et Installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



## COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 04 JUIN 2026

Présents : Mme ESCROIGNARD, M. FOURMAN, M. COKGUL, M. BARBERON, M. DIAZ (représentant du Comité)

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

### ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

### CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

### CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

### AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

#### VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 24 mai 2026

U16 D2 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

• Match du 15/03/2026 & Match du 22/03/2026

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

• Match du 19/04/2026 & Match du 10/05/2026

#### THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN

Votre courriel du 01 juin 2026

SENIORS D4 POULE C





Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission ne vous accorde pas les 2 points de BONUS pour les rencontres :  
• Match du 30/11/2026 & Match du 07/12/2026 car la demande a été effectuée hors délais.

Rappel de l'article du règlement du challenge (Voir article 4.2.1 du règlement du challenge du Fair-play) : « La date butoir de cette demande sera le 7ème jour à compter du lendemain de la dernière journée du championnat. »

### **AFFECTATION DES POINTS DE MALUS<sup>1</sup>**

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

#### **MONTMAGNY FOOTBALL CLUB**

**La Commission Départementale d'appel du 23/10/2025 infirme la suspension suivante :**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 53526930 du 28/9/2025

En conclusion, la Cion prend en compte et met à jour votre situation.

#### **A. S. ERAGNY F. C.**

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54135120 du 17/5/2026

#### **ARGENTEUIL F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522197 du 17/5/2026

#### **BEAUCHAMP A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53567524 du 17/5/2026

#### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54552010 du 17/5/2026

#### **DOMONT F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53567524 du 17/5/2026

#### **ECOUEN F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53520595 du 16/5/2026

<sup>1</sup> Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 19/05/2026 au 26/05/2026 ; des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 18/05/2026 au 01/06/2026 et des PV de la Commission Départementale d'Appel du 23/10/2025 au 23/04/2026.



**GARGES LES GONESSE F.C.M.**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522594 du 17/5/2026

**GONESSE R.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54552014 du 17/5/2026

**MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53522988 du 10/5/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53522988 du 10/5/2026

**OSNY F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522175 du 19/4/2026

**OSNY UNITED**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/5/2026 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers un officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 53535151 du 9/5/2026

**PARMAIN FUTSAL A.S.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53535157 du 17/5/2026

**PONTOISIENNE J.S.**

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/5/2026 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers un officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 53521062 du 16/5/2026

**RACING CLUB D'ARGENTEUIL**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54792537 du 17/5/2026

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54606306 du 9/5/2026

**ROISSY EN FRANCE U.S.**

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53520970 du 16/5/2026



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19/5/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 53523123 du 17/5/2026

**ST BRICE F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/5/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522190 du 10/5/2026

**VEMARS ST WITZ F.C.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D3 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 1/6/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54766990 du 11/5/2026





**LISTE DES LAUREATS DU CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2025-2026**

Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction

CATEGORIES	DIVISIONS	POULES	CLUB LAUREATS
SENIORS	D1		ECOUEEN FC
SENIORS	D2	A	MARLY LA VILLE ES
SENIORS	D2	B	ST OUEN L'AUMONE
SENIORS	D3	A	OSNY (18 cartons jaunes)
SENIORS	D3	B	ROISSY EN FRANCE US
SENIORS	D3	C	MARCOUVILLE (21 cartons jaunes)
SENIORS	D4	A	GONESSE RC (14 cartons jaunes)
SENIORS	D4	B	ERMONT AM S
SENIORS	D4	C	NEUVILLE SUR OISE
SENIORS	D4	D	VEXIN (10 cartons jaunes)
SENIORS F	D1		FC MERY MERIEL
U18	D1		ERMONT AM S (17 cartons jaunes)
U18	D2	A	MARLY LA VILLE ES (11 cartons jaunes)
U18	D2	B	MENUCOURT
U18	D3	A	AFC ERMONT
U18	D3	B	VIARMES
U18	D3	C	NEUVILLE S/OISE A.S. (4 cartons jaunes)
U16	D1		ERMONT
U16	D2	A	CERGY PONTOISE F.C. (8 cartons jaunes)
U16	D2	B	VIARMES
U16	D3	A	AFC ERMONT
U16	D3	B	MENUCOURT
U16	D3	C	FONTENAY (8 cartons jaunes)
U16	D4		MENUCOURT
U15	D1	A	SARCELLES (4 cartons jaunes)
U15	D2	A	AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE
U15	D2	B	EZANVILLE ECOUEN U.S. (7 cartons jaunes)
U14	D1		GOUSSAINVILLE F.C. (12 cartons jaunes)
U14	D2	A	ECOUEEN F.C. (8 cartons jaunes)
U14	D2	B	OSNY F.C. (3 cartons jaunes)
U14	D3	A	ST. PRIX (0 carton jaune)
U14	D3	B	MENUCOURT
U14	D3	C	GARGES LES GONESSE F.C.M.*
U14	D4	A	ST BRICE F.C. (7 cartons jaunes)
U14	D4	B	OSNY F.C. (4 cartons jaunes)
U14	D4	C	S. F. C. CHAMPAGNE 95 (4 cartons jaunes)
U14	D5	A	AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE
U14	D5	B	GONESSE R.C. (1 carton jaune)
U14	D5	C	AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE
U14	D5	D	MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO (1 carton jaune)
CDM	D1		MAISON CULTUREL DES ANATOLIENS DU 95
CDM	D2		AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE
ANCIENS	D1		MARLY LA VILLE E.S. (18 cartons jaunes)
ANCIENS	D2	A	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN. (11 cartons jaunes)





ANCIENS	D2	B	<b>SARCELLES A.A.S. (11 cartons jaunes)</b>
FUTSAL	D1		<b>LES SPORTIFS DE GARGES (7 cartons jaunes)</b>
FUTSAL	D2	A	<b>GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C. *</b>
FUTSAL	D2	B	<b>BEZONS FUTSAL CLUB</b>
FUTSAL	D3		<b>FUTSAL CLUB VLB *</b>

Extrait du Challenge Fair-Play

ARTICLE 9 Classement Fair-Play - Equipe Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée. En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge. En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.



**CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2025-2026  
EQUIPES AVEC POINTS DE MALUS****Sous réserves des procédures en cours et validation du Comité de Direction****SENIOR D2 A**

- **CORMEILLAIS A.C.S.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **ARGENTEUIL F.C.** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**SENIOR D3 A**

- **BOUFFEMONT A.C.F.** 29 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**SENIOR D3 B**

- **AUVERS ENNERY F.C.** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **ST PRIX E.S.** 36 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

**SENIOR D3 C**

- **CORMEILLAIS A.C.S.** 41 POINTS MALUS 3 POINTS DE RETRAIT

**SENIOR D4 B**

- **GARGES LES GONESSE F.C.M.** 25 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**SENIOR D4 D**

- **ROISSY EN FRANCE U.S.** 27 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**FUTSAL D2 B**

- **OSNY UNITED** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**U16 D2 A**

- **MARLY LA VILLE E.S.** 38 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

**U16 D2 B**

- **RACING CLUB D'ARGENTEUIL** 22 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **MONTMAGNY FOOTBALL CLUB** 23 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **S. F. C. CHAMPAGNE 95** 37 POINTS MALUS 2 POINTS DE RETRAIT

**U16 D3 B**

- **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**U15 D2 A**

- **SURVILLIERS AVENIR** 29 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**U14 D3 B**

- **PONTOISIENNE J.S.** 26 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**U14 D3 C**

- **MONTMORENCY F.C.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT
- **BEZONS U. SECTION OM.** 20 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

**U14 D5 B**



- **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB.** 28 POINTS MALUS 1 POINT DE RETRAIT

Extrait du Challenge Fair-Play

ARTICLE 3 La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Ethique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

ARTICLE 6 Classement Sportif Final Définitif Pour établir les classements sportifs définitifs servant à désigner les montées et les descentes il sera opéré sur le total des points acquis en championnat le retrait de points suivant le barème défini à l'article 5.

**CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

- A déterminer

Sous réserve de modifications ultérieures





# CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	4	0	4
ST BRICE F.C.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	9	2	7
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	10	0	10
GONESSE R.C.	11	0	11
OSNY F.C.	11	0	11
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	17	0	17
ST LEU 95 F.C.	22	0	22
PERSAN US 03	F	F	F

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4
ERMONT AM. S.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	9	0	9
CORMEILLAIS A.C.S.	20	0	20
ARGENTEUIL F.C.	22	0	22
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	5	0	5
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	8	0	8
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	13	0	13
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
VIARMES ASNIERES OL.	8	0	8
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	9	0	9
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	14	0	14
MAGNY EN VEXIN F.C.	14	0	14
BOUFFEMONT A.C.F.	29	0	29
PERSAN US 03	F	F	F



# CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ROSSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
ADAMOIS O.	3	0	3
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
BEAUCHAMP A.S.	8	0	8
DOMONT F.C.	15	0	15
AUVERS ENNERY F.C.	22	0	22
ST PRIX E.S.	36	0	36
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
MONTSOULT BAILLET US	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	6	0	6
S. F. C. CHAMPAGNE 95	10	0	10
MONTMORENCY F.C.	15	0	15
A. S. ERAGNY F. C.	16	0	16
CORMEILLAIS A.C.S.	41	0	41

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	2	0	2
MENUCOURT A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	3	0	3
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSÉS F. U.	10	0	10
ST BRICE F.C.	F	F	F
MONTSOULT BAILLET US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	9	0	9
FRETTOISE E.S.	10	0	10
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	15	0	15
GARGES LES GONESSE F.C.M.	25	0	25
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	2	- 2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	8	8	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	2	0	2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
ST PRIX E.S.	5	0	5
MONTMORENCY F.C.	7	0	7
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / D	MALUS	BONUS	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
PRESLES FC	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9
DOMONT F.C.	10	0	10
ROSSY EN FRANCE U.S.	27	0	27



**CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES**  
**U18 / U16 / U15**  
**SAISON 2025/2026**  
Au 05 Juin 2026



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
OSNY F.C.	8	0	8
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
ECOUE F.C.	9	0	9
GARGES LES GONESSE F.C.M.	11	0	11
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
ST BRICE F.C.	26	0	26
ARGENTEUIL F.C.	27	0	27
FRANCONVILLE F.C.	36	0	36

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	16	0	16
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16
MONTMORENCY F.C.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
FOSSÉS F. U.	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	19	0	19
PERSAN US 03	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	4	-4
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	0	2
FRETTOISE E.S.	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6
EZANVILLE ECOUE U.S.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
DEUIL ENGHEN F.C.	9	0	9
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	-	2	- 2
VEXIN A.S.	-		-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-		-
GOUSSAINVILLE F.C.	-		-
MAGNY EN VEXIN F.C.	-		-
AUVERS ENNERY F.C.	-		-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F
BEAUCHAMP A.S.	F	F	F



**CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES**  
**U18 / U16 / U15**  
**SAISON 2025/2026**  
*Au 05 Juin 2026*



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	0	7
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
ECOUEU F.C.	11	0	11
ST OUEN L'AUMONE A.S.	24	0	24

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOUEU F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	1	0	1
BEAUCHAMP A.S.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	17	2	15
ST LEU 95 F.C.	17	0	17
MARLY LA VILLE E.S.	42	4	38

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	0	4	-4
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
OSNY F.C.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
ST PRIX E.S.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8
CORMEILLAIS A.C.S.	10	0	10
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	14	0	14
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	22	0	22
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	23	0	23
S. F. C. CHAMPAGNE 95	37	0	37

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	-2
ECOUEU F.C.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	3	0	3
GONESSE R.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	6	0	6
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	7	0	7
SARCELLES A.A.S.	7	0	7
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	2	0	2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	3	0	3
DEUIL ENGHEN F.C.	4	0	4
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	8	0	8
ROISSY EN FRANCE U.S.	20	4	16
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	20	0	20
PERSAN US 03	F	F	F
FRETTOISE E.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOSSES F. U.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F



**CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES**  
**U18 / U16 / U15**  
**SAISON 2025/2026**  
 Au 05 Juin 2026



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	0	5
PARMAIN A.C.	F	F	F
AUVERS ENNERY F.C.	F	F	F

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7
BEZONS U. SECTION OM.	10	0	10

U15 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	5	0	5
SURVILLIERS AVENIR	29	0	29

U15 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
OSNY F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	8	0	8
PONTOISIENNE J.S.	10	0	10

**Nombre total de points de MALUS - BONUS  
 et Nombre de point de retrait au classement sportif**

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



# CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

## U14

### SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



EKINSport



CDOS VAL-D'OISE

U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
GONESSE R.C.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	9	0	9
SARCELLES A.A.S.	11	0	11
CERGY PONTOISE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8
PERSAN US 03	10	0	10
ST BRICE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	15	0	15

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
ROISSY EN FRANCE U.S.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	5	0	5
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
ST OUEN L'AUMONE A.S.	11	0	11
PONTOISIENNE J.S.	26	0	26

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
DEUIL ENGHIEEN F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
ST LEU 95 F.C.	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	20	0	20
BEZONS U. SECTION OM.	20	0	20

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	7	0	7
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

F : équipe forfait général



# CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

## U14

### SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



EKINSport



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	2	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	2	2
SURVILLIERS AVENIR	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
ARNOUVILLE F. A.S.	15	0	15
PERSAN US 03	F	F	F
DEUIL ENGHIEU F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
FOSSES F. U.	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOUEU F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F
GARGES LES GONESSE F.C.M.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	28	0	28
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
FRETTOISE E.S.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	2	-2
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOUEU F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
VALLEE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
DOMONT F.C.	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1
EZANVILLE ECOUEU U.S.	F	F	F



# CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	2	- 2
MENUCOURT A.S.	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	10	0	10
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12
A. S. ERAGNY F. C.	13	0	13
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F
MACCABI SARCELLES	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	4	- 4
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	3	0	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
ERMONT AM. S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	3	0	3
A. S. ERAGNY F. C.	6	0	6
OSNY F.C.	7	0	7
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	1	0	1
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	8	0	8

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	1	0	1
ECOEN F.C.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ST PRIX E.S.	4	0	4
GONESSE R.C.	4	0	4
GROSLAY F.C.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F



# CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 05 Juin 2026



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	9	0	9
BEZONS FUTSAL CLUB	16	0	16
MONTIGNY LVDB	23	0	23
BEZONS SPORTING CLUB	28	0	28

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
A. S. C. AVICENNE	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
SEM NOME FC	1	0	1
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	1	0	1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
FUTSAL CLUB VLB	2	0	2
PARMAIN FUTSAL A.S.	4	0	4
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	4	0	4
MONTIGNY LVDB	4	0	4
OSNY UNITED	20	0	20

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AJ ENGHIEUOISE et DEUILLOISE	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	3	0	3
VEMARS ST WITZ F.C.	11	0	11
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F

F : équipe forfait général

## Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 8 JUIN 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - R. Dati - JF. Budet

Assistent : J. Garcia Dantas - E. Kont

Excusés : J. Letellier - C. Macina

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





## EVOCAATION

### DOSSIER PUISEUX LOUVRES FC 95

**Objet** : Match 54606535 du 16/05/2026 U15 D2 Gr A VEXIN AS 1 / ENGHIEU DEUIL JEUNES 1

**Match 54606530 du 09/05/2026 U15 D2 Gr A ENT. BEAUMONT MOURS 1 / ENGHIEU DEUIL JEUNES 1**

Demande d'évocation formulée par le club de **PUISEUX LOUVRES FC 95** en date du **03/06/2026**, au motif qu'une infraction répétée aux règlements est constatée sur le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match des rencontres désignées en objet avec le cachet muté ou muté hors période.

La Commission précise que seules les deux rencontres désignées en objet font l'objet de l'étude, toutes les autres rencontres suspectées par le club de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** ayant leur résultat homologué.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, et demande au secrétariat d'interroger le club de **ENGHIEU DEUIL JEUNES** sur l'inscription sur la feuille de match des joueurs :

- **Marwan S. licence 9603542987** muté hors période
- **Yoro G. licence 2548565005** muté hors période
- **Axel C. licence 9604596417** muté
- **Evan L. licence 9602528360** muté
- **Enzo M. licence 9603179302** muté
- **Alexandre R. licence 9603000155** muté hors période
- **Esdras F. licence 9602556983** muté
- **Adam B. licence 2548187105** muté
- **Mohammed D. licence 9602784367** muté hors période
- **Mario P. licence 9603497737** muté hors période

Réponse attendue le 15/06/2026 avant 12h

### FRAIS DE DOSSIER

**PUISEUX LOUVRES 95 FC : DEBIT 43,50€**





## DOSSIER DEUIL ENGHIEU FC

**Objet : Match 53520782 du 09/05/2026 U14 D2 Gr A MARLY LA VILLE ES 21 / CERGY PONTOISE FC 23**

**Match 53522723 du 10/05/2026 U16 D2 Gr A MARLY LA VILLE ES 21 / ST LEU 95 FC 22**

Demande d'évocation formulée par le club de **DEUIL ENGHIEU FC** en date du **08/06/2026**, au motif que le joueur **Fabiano D. licence 9602282484** est inscrit et a participé aux deux rencontres désignées en objet alors que le règlement l'y interdit.

Le motif invoqué n'étant pas un motif à demande d'évocation. Par conséquent, la Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**,

### FRAIS DE DOSSIER

**DEUIL ENGHIEU FC : DEBIT 43,50€**

## RÉSERVES

RAS

## RÉCLAMATION

RAS

## COURRIER CLUB

RAS

## HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet*

*Prochaine séance : lundi 15/06/2026 à 14h.*





# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 9 JUIN 2026 - 14h00

---

Présents : JL. Faugeron - R. Dati - JF. Budet - J. Letellier - C. Macina

Assistent : J. Garcia Dantas - E. Kont

Excusés :

---

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





## EVOCATION

### DOSSIER CORMEILLAIS ACS

**Objet : Match 53522589 du 10/05/2026 U16 D1 poule unique ENT SSG 22 / GARGES FCM 21**

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAIS ACS** en date du **09/06/2026**, au motif que le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est suspendu pour 5 matchs avec date d'effet le **19/04/26**.

De plus, la commission constate que le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est inscrit sur la feuille de **match 53522595 du 17/05/2026 U16 D1 poule unique GARGES FCM 21 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 21**.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **GARGES FCM** sur l'inscription du joueur cité ci-dessus sur les feuilles de match des rencontres désignées cité ci-dessus.

Réponse attendue le 15/06/2026 avant 12h

### FRAIS DE DOSSIER

**CORMEILLAIS ACS : DEBIT 43,50€**

## RÉSERVES

RAS

## RÉCLAMATION

RAS

## COURRIER CLUB

RAS

## HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet*

*Prochaine séance : lundi 15/06/2026 à 14h.*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 9 JUIN 2026

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

### **MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

#### Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Art. 10.3 du RS du DVOF





Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

**La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2026/2027 vous permet de nous faire part de vos desiderata**

## MATCHS NON-JOUES

**La commission informe les clubs que les matches, cités ci-dessous, non joués à ce jour et n'ayant aucune incidence sur les classements sont neutralisés**

### SENIORS D3 Poule C

Match n° 53526899 du 23/11/2026  
MONTMAGNY FC 1 / Ent BEAUMONT MOURS 1

### U14 D5 Poule A

Match n° 54425984 du 4/04/2026  
BOUFFEMONT ACF 21 / BEZONS USO

### U14 D4 Poule C

Match n° 54456020 du 14/02/2026  
BRUYERES BERNES 21 / ESSG 23





## MATCH PERDU PAR PENALITE

Suite erreur administratif, la Commission déclare match perdu par pénalité à l'équipe d'HERBLAY et transmet le dossier à la Commission de Discipline

### SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556221 du 17/05/2026

HERBLAY ES 3 / DOMONT FC 3

HERBLAY ES 3 0 but - 1pt

DOMONT FC 3 17 buts 3 pts

Président de Séance  
M. PODAN-MAVOUNZY





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 09 juin 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. **Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match  
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

#### FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match  
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

## CLASSEMENT SENIORS F à 8

Matches du 05/06/2026 à 20h30, sur le terrain du premier nommé.

Match 1	BELLOY-ST MARTIN ASC 1			Ent VAFF-GROSLAY 2
Match 2	ENT BEAUMONT-MOURS 1	3	0	GAFEPB 1
Match 3	FOSES FU 1	3	0	AUVERS-ENNERY FC 1





**Classement critérium féminin à 8 :**

**1<sup>ier</sup> : BEAUCHAMP AS 1**

**2<sup>ième</sup> : CHAMPAGNE 95 SFC 1**

**3<sup>ième</sup> :**

**4<sup>ième</sup> :**

**5<sup>ième</sup> : ENT BEAUMONT-MOURS**

**6<sup>ième</sup> : GAFEPB 1**

**7<sup>ième</sup> : FOSSES FU 1**

**8<sup>ième</sup> : AUVERS-ENNERY FC 1**

**9<sup>ième</sup> : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS**

**COURRIERS DES CLUBS**

**FORFAITS**

**FRETTOISE ES 1**

U15F poule B

Journée 7, Match 55389307 du 30/05/26

2<sup>ième</sup> forfait le 30/05/26 : **Amende 35€**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 8 JUIN 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Joseph

Assistent : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Escroignard (Comité) – Mme Bastos – M Doucara – M Le Nagard – M Lomba – M Rabia  
M Sénécal

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ADAMOIS OL : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **DEUIL ENGHEN FC : Mail du 03 06 26**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de critérium U13 – série 1 poule A du 23/05/26 vs SOISY AM FC

### **EAUBONNE CSM : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **FRANCONVILLE FC : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **JOUY FC : Mail du 08 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26. Le nombre d'équipes écrit en rouge dans le tableau correspond aux clubs qui ont confirmé.

### **VAUREAL FCM : Mail du 04 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.





## JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera à GONESSE – Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret  
La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivant le tableau ci-dessous et de **se munir de la feuille de présence de leurs joueurs comme pour un plateau** :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h 30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		3
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	7	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		3
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	0	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSES UF	4	





CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	5	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC	5	
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	4	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		0
OSNY FC	2	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC	6	
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST OUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		1
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXINAS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	





## REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

### Remboursement sur Compte Club au 15/06/26

PLATEAU DU 21/03/2026	PLATEAU DU 11/04/2026
FRETTOISE ES	DOMONT FC

PLATEAU DU 23/05/2026
ST OUEN AS

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### CRITERIUM U13

**PIERRELAYE FC 1** : 2<sup>ème</sup>appel de la feuille de match n° 55644388 - critérium U13 série 1 Poule A vs CORMEILLAIS ACS 1 du 30/05/26

**GONESSE RC 1** : 2<sup>ème</sup>appel de la feuille de match n° 55644390 - critérium U13 série 1 Poule A vs DEUIL ENGHIEU FC 1 du 30/05/26

**ENTENTE SSG 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649388 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs FRANCONVILLE FC 1 & 2 du 30/05/26

**SARCELLES AAS 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649518 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs ST LEU FC 2 & 3 du 30/05/26

**ST BRICE FC 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649521 & n° 55649487 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 30/05/26

## FORFAIT

**SOISY AM FC** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A DEUIL ENGHIEU FC du 23/05/26





## AMENDES

**SOISY AM FC** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A DEUIL ENGHIEU FC du 23/05/26

**Amende : 15€**

**ST BRICE FC 2 & 3** : Non réception des feuilles de matchs n° 55379680 & 55379725 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs PIERRELAYE FC 1 & 2 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**CORMEILLAIS ACS 1** : Non réception de la feuille de match n° 55644126 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTMAGNY FC 1 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**VIARMES ASNIERES OL 1** : Non réception de la feuille de match n° 55644269 - critérium U13 série 1 Poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**GARGES FCM 1 & 2** : Non réception des feuilles de matchs n° 55648973 & 55649039 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

## EVENEMENTS FIN DE SAISON

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations  
du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 15 JUIN 2026





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 09 juin 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

## COURRIERS DES CLUBS

### MERY-MERIEL FC

#### Mail du 08/06/26

Compte tenu que vous n'aviez pas joué la première journée du festival U9F et qu'à cette occasion vous n'avez pas reçu le règlement de ces rencontres.

Annulation de l'amende reçue le 02/06/26

## 2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX ET PRESENCE

### GONESSES RC 1

#### U13F avenir

Journée 7, Match 55306104 du 30/05/26 reçoit ST OUEN L'AUMONE AS 1

1<sup>er</sup> appel le 02/06/26

2<sup>ème</sup> appel le 09/06/26





**MERY-MERIEL FC 1**

**U13F poule A**

Journée 7, Match 55383562 du 30/05/26 reçoit BOUFFEMONT ACF 1

1<sup>er</sup> appel le 02/06/26

2<sup>ième</sup> appel le 09/06/26

**SARCELLES AAS 2**

**U13F poule B**

Journée 7, Match 55383589 du 30/05/26 reçoit ST PRIX ES 1

1<sup>er</sup> appel le 02/06/26

2<sup>ième</sup> appel le 09/06/26

**FORFAITS AVISES**

**FORFAITS**

**AMENDES**





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 09 JUIN 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - MM. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absente excusée : Mme I. Cyprien

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## RETOUR SUR LES FINALES DE COUPE DU VAL D'OISE

L'ensemble des membres de la Commission, ainsi que les Membres du Comité Directeur présents sur les trois jours de compétitions, ont à cœur de remercier chaleureusement les dirigeants et bénévoles des clubs de SOISY ANDILLY MARGENCY, ENTENTE SSG et ERAGNY FC pour la qualité de leur accueil et leur totale contribution à la réussite de ces manifestations.





## LAUREATS COUPE DU COMITE

ANCIENS : FC ERAGNY

U14 : FC SAINT BRICE

U16 : FC CERGY PONTOISE

SENIORS – CHALLENGE LESTRUHAUT : AS SAINT OUEN L'AUMONE

## LAUREATS COUPE DU VAL D'OISE

SENIORS – CHALLENGE COUTELIER = FC CERGY PONTOISE

CDM = ADAMOIS OI.

+55 = FC ECOUEN

+45 = SAINT PRIX ES

ANCIENS = FC ECOUEN

U18 = AAS SARCELLES

U16 = RC ARGENTEUIL

U15 = AAS SARCELLES

U14 = AASSARCELLES

SENIORS FEMININES = AAS SARCELLES

U18 FEMININES = ENTENTE ESSG/FC SAM

U15 FEMININES = AAS SARCELLES





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 8 JUIN 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier

Assistent : M Renault (Cda) – M Konté (Comité)

Excusés : MM Duclos - Bœuf-Monteiro

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





## COURRIERS CLUBS

**Bezons Sc** : Mail du 08-06-26

Pris note de votre souhait d'engager une équipe senior masculine et une équipe senior féminine.  
La commission est dans l'attente de votre dossier d'engagement.

**Sem Nome** : Mail du 09-06-26

Pris note du non-engagement de votre équipe senior pour la saison prochaine.

## RÉUNION D'INFORMATION

La commission Futsal remercie les **24 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **8 clubs** à cette réunion de fin de saison.

La commission remercie **M Traoré Idriss Président du DVOF** pour sa présence à cette réunion.

La commission fait un rappel sur les dossiers d'engagement et la procédure de demande de licences.  
La commission fait une présentation aux clubs des classements des différents championnats seniors.  
La commission fait une présentation de la composition des groupes suivant le nombre d'équipes engagées.  
Suite demande de certains clubs, proposition de création d'un critérium U10 soumis au vote des clubs concernés.  
La forme de pratique pour la catégorie U8 restera la même que l'année précédente.  
La forme de pratique pour les catégories U10 - U12 et U14 se fera sous la forme d'un critérium sur 2 phases.  
La FMI est obligatoire tous les rencontres de critérium et de coupes.

### Remise d'une dotation de ballons.

En fin de réunion le DVOF a offert des lots de 5 -10 ou 15 ballons aux clubs ayant engagé au cours de la saison des équipes de U8 à U18.

La commission tient à signaler à tous les clubs présents que la dotation prévue pour le club de Marcouville City CP a disparue durant le cocktail de fin.

La commission demande au club ayant par mégarde récupéré cette dotation de bien vouloir en aviser le secrétariat du DVOF et de bien vouloir la restituer.

**Bonnes vacances à tous les clubs Futsal**





CLASSEMENTS FINAUX

Sous réserve de procédures en cours.

Futsal D1 / Unique	Unique	443263										61	
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
Classement automatique													
1 Sportifs De Garges 2	37	18	12	2	4	0	1	1	0	84	62	22	
2 Attainville Futsal C 2	36	18	12	0	6	0	0	0	0	90	70	20	
3 Bezons Futsal Club 1	35	18	11	2	5	0	0	0	0	87	56	31	
4 Msf 1	32	18	10	2	6	0	0	0	0	94	77	17	
5 Montmagny Foot Salle 1	30	18	9	4	5	0	1	1	0	89	72	17	
6 Montigny Lvdb 1	24	18	8	3	5	2	1	0	0	72	80	-8	
7 Montmorency Futsal 1	19	18	6	1	11	0	0	0	0	70	84	-14	
8 Parmain Futsal A.S. 1	19	18	6	1	11	0	0	0	0	51	73	-22	
9 Bezons Sc 1	13	18	5	2	10	1	3	2	0	74	91	-17	
10 Combo Futsal 2	4	18	2	0	16	0	2	0	0	70	116	-46	

Futsal D2 / Unique	Poule A	443264										63	
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
Classement automatique													
1 Cergy Pontoise Fc 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	78	42	36	
2 U.S.C.A 1	27	14	8	3	3	0	0	0	0	83	59	24	
3 Foot Indoor Loisir 1	26	14	8	2	4	0	0	0	0	66	43	23	
4 Goussainville Fc 2	19	14	6	2	5	1	0	0	0	60	63	-3	
5 Garges Djibson 3	19	14	6	2	5	1	1	1	0	64	58	6	
6 Montmagny Foot Salle 2	18	14	7	1	5	1	0	0	0	63	59	4	
7 Msf 2	2	15	1	1	11	2	0	0	0	53	103	-50	
8 Deuil Enghien Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9 Avicenne A.S.C. 2	FG	13	3	0	8	2	2	0	0	31	71	-40	
10 Montmorency Futsal 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Futsal D2 / Unique	Poule B	443264										62	
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
Classement automatique													
1 Fcvlb 1	32	16	11	2	3	0	3	1	0	104	41	63	
2 Osny United 1	28	16	9	2	5	0	1	0	0	82	60	22	
3 Bezons Futsal Club 2	28	16	9	1	6	0	0	0	0	58	45	13	
4 Sem Nome Fc 1	26	16	8	2	6	0	0	0	0	59	55	4	
5 As Futsal Argenteuil 2	24	16	8	1	7	0	1	1	0	65	61	4	
6 Afs Vauréal 2	21	16	7	1	7	1	0	0	0	54	55	-1	
7 Montigny Lvdb 2	13	16	6	1	7	2	4	2	0	61	71	-10	
8 Parmain Futsal A.S. 2	11	16	3	2	11	0	0	0	0	46	93	-47	
9 Marcouville City Cp 3	9	16	3	2	9	2	0	0	0	57	105	-48	

Futsal D3 / Unique	Unique	443917										110	
	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
Classement automatique													
1 Jef 1	22	10	7	1	2	0	0	0	0	56	25	31	
2 Vemars St Witz F.C. 1	17	10	6	0	4	0	1	1	0	81	61	20	
3 Fcvlb 2	13	10	5	1	3	1	2	0	0	71	57	14	
4 Enghien Deuil Jeunes 1	9	10	3	1	5	1	0	0	0	37	59	-22	
5 Sportifs De Garges 3	8	10	3	0	7	0	1	1	0	36	52	-16	
6 Vemars St Witz F.C. 2	5	10	1	3	5	1	0	0	0	29	66	-37	
7 Foot Indoor Loisir 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8 Csm Eaubonne Foot 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	





MONTÉES - DESCENTES

Sous réserve de procédures en cours.

**Futsal D1 :**

Les Sportifs de Garges 2 : 1<sup>ère</sup> du groupe, montée en R3  
 Bezons Sc 1 : 9<sup>ème</sup> de D1, descente en D2  
 Combo Futsal 2 : 10<sup>ème</sup> de D1, descente en D2

**Futsal D2 :**

Cergy-Pontoise Fc 1 : 1<sup>ère</sup> du groupe A, montée en D1  
 FC VLB 1 : 1<sup>er</sup> du groupe B, montée en D1  
 Arnouville Usc 1 : 2<sup>ème</sup> du groupe A, montée supplémentaire en D1  
 Bezons Sc 1 : 1<sup>ère</sup> du groupe C, montée en D1  
 Marcouville City CP 3 : 9<sup>ème</sup> du groupe A, descente en D3

**Futsal D3 :**

Jeunesse Ecouennaise 1 : 1<sup>ère</sup> du groupe, montée en D2  
 Vémars st Witz Fc 1 : 2<sup>ème</sup> du groupe, montée en D2  
 FC VLB 2 : 3<sup>ème</sup> du groupe, montée en D2  
 AJ Enghien-Deuil 1 : 4<sup>ème</sup> du groupe, montée en D2  
 Sportifs de Garges 3 : 5<sup>ème</sup> du groupe, montée en D2

ENGAGEMENTS SAISON 2026/2027

Ci-dessous les engagements reçus au 08-06-26

**Futsal D1 :**

Arnouville Usc 1  
 Attainville Futsal C 2  
 Bezons Fc 1  
 Cergy-Pontoise Fc 1  
 FC VLB 1  
 Montmagny Asfs 1  
 My Sarcelles Futsal 1  
 Parmain Futsal As 1

**Futsal D2 :**

AJED 1  
 Bezons Fc 2  
 FC VLB 2  
 Foot Indoor Loisir 1  
 Garges Djibson Asc 2  
 Goussainville Fc 2  
 JEF 1  
 Sportifs de Garges 3  
 Montmagny Asfs 2  
 My Sarcelles Futsal 2  
 Osny United 1  
 Parmain Futsal As 2





**Futsal D3 :**

AJED 2

JC Académie 1

Marcouville City CP 3

Persanaise Cfj 1

Prochaine réunion : Lundi 22-06-26 à 18H30





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 09 JUIN 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Lacour.

## ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

**Ville de ENGHEN LES BAINS: NNI 952039903**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 10 juin 2026 à 14h00, au gymnase Nelson PAILLOU, 53, rue André CHENIER pour classement de l'installation.

**Ville de ARNOUVILLE: NNI 950199901**

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 03 juin 2026 à 14h00, au gymnase Léo LAGRANGE, 1 rue Robert SCHUMAN pour classement de l'installation.

**Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

**Ville de GROSLAY: NNI 952880101**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Serge CUKIER, Chemin des ROUILLONS, pour classement de l'installation.

**La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.

